



## *Communauté de Communes de la Septaine*

### **RÉUNION ORDINAIRE DU 24 OCTOBRE 2016**

L'an deux mil seize, le vingt-quatre octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de BAUGY, sous la présidence de Monsieur Pierre-Etienne GOFFINET, pour y délibérer ce qui suit :

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 38

Date de convocation du Conseil Communautaire : 18 octobre 2016

Date d'affichage : 18 octobre 2016

**PRÉSENTS** : Mesdames BONTEMPS, BRÉCHARD, DESIAUME, DUBIEN, DUCATEAU, FERNANDES, De KERPOISSON (suppléante de M. GINDRE), LOISEAU, SARRON, Messieurs ACOLAS, BARREAU, BLANCHARD, CHASSIOT, DUBOIS, FRÉRARD, GOFFINET, GOUGNOT, GROSJEAN, JAUBERT, LECLERC, LEMAIGRE, MARCEL, MAZENOUX, MERCIER, MOINET, PÉCILE, POIRIER, SARREAU, TUAILLON, WEINGARTEN.

**ABSENTS EXCUSÉS** : M. AUDEBERT, M. BOUGRAT, M. BOUVELLE, GINDRE, Mme GOGUÉ, M. MALLERON, M. MÉREAU, M. RICHARD, Mme TEYSSIER.

**POUVOIRS** : M. AUDEBERT à Mme BRÉCHARD, M. BOUGRAT à M. BLANCHARD, M. BOUVELLE à M. MARCEL, M. MÉREAU à M. BARREAU, M. RICHARD à Mme LOISEAU.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Monsieur LECLERC.

#### **ORDRE DU JOUR** :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 19 septembre 2016,
- Adhésion à l'agence « Cher-ingénierie des Territoires »
- Créances éteintes budget annexe des ordures ménagères,
- Admissions en non-valeur budget annexe des ordures ménagères,
- Prolongation de la mission SAFER,
- Décisions modificatives budget principal,
- Convention de prestations de services avec le S.R.I.S. de Dun-sur-Auron,
- Conseil en Orientation Energétique du Patrimoine,
- Sécurité dans les écoles,
- Bibliothèques de La Septaine,

- Questions diverses.

## APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 19 SEPTEMBRE 2016

Le compte rendu de la réunion du 19 septembre 2016 est approuvé.

Pour : 34

Abstention : 1

## ADHÉSION A L'AGENCE « CHER-INGÉNIERIE DES TERRITOIRES »

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour en attendant la modification des statuts de l'Agence « Cher-Ingénierie des Territoires ».

## CRÉANCES ÉTEINTES BUDGET ANNEXE DES ORDURES MÉNAGÈRES

L'instruction codificatrice n° 11-022-MO du 16 décembre 2011 relative au recouvrement des recettes des collectivités territoriales et des établissements publics locaux mentionne la notion de créance éteinte dans le chapitre 3 de son titre 7 traitant du surendettement des particuliers et le rétablissement personnel.

La créance est dite éteinte lorsqu'une décision juridique extérieure définitive prononce son irrécouvrabilité.

Celle-ci s'impose à la collectivité créancière et s'oppose à toute action de recouvrement par le comptable public.

Une créance éteinte constitue donc une charge définitive pour la collectivité créancière qui doit être constatée par l'assemblée délibérante.

Pour la communauté de communes de La Septaine, les créances éteintes sont les suivantes :

N° de dossier commission de surendettement	Montant	Années	Origine de l'extinction de créances
022614000478 P	403,06 €	2011 à 2014	Jugement du 07/11/2014 Tribunal d'Instance de Bourges

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, accède à la demande du service des finances publiques et admet pour ce faire, les dettes concernées en créances éteintes, étant observé qu'aucune action en recouvrement ne sera désormais possible.

Vote à l'unanimité.

## ADMISSIONS EN NON-VALEUR BUDGET ANNEXE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Monsieur le Président fait part au Conseil Communautaire des impayés en matière d'ordures ménagères portant sur l'exercice 2012 pour un montant total de 40,29 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide d'admettre en non-valeur cette somme.

Vote à l'unanimité.

## PROLONGATION DE LA MISSION SAFER

Vu le projet de pôle aéronautique de la Communauté de Communes de la Septaine, nécessitant l'acquisition de foncier d'une surface de 15 ha 77 a 74 ca au lieu-dit Les Anciennes Vignes sur la commune d'Avord (parcelle A 309 – A 481 – A 712)

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 07 mars 2016 sollicitant l'intervention de la SAFER du Centre dans ce projet,

Vu l'étude de faisabilité foncière du projet de Pôle aéronautique remise par la SAFER

Considérant que dans ce cadre, la SAFER du Centre a repris contact avec la Communauté de Communes et a proposé :

- La mise en place d'une convention de maîtrise foncière, recueil de promesse de vente, d'échange et de résiliation de bail

Après lecture et explications de la convention pour la maîtrise foncière et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- De missionner la SAFER pour la maîtrise foncière des parcelles cadastrées d'une surface de 15 ha 77 a 74 ca au lieu-dit Les Anciennes Vignes sur la commune d'Avord (parcelle A 309 – A 481 – A 712) pour le compte de la Communauté de Communes,
- D'autoriser M. le Président à signer la convention, et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Vote :  
POUR : 34  
ABSTENTION : 1

## DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGET PRINCIPAL

Des travaux à l'école de Farges-en-Septaine et des acquisitions pour la C.D.C. entraînent un besoin de crédits :

CRÉDITS A RÉDUIRE				
CHAPITRE	COMPTE	OPÉRATIONS	NATURE	MONTANT
21	21318	086	Salle socio-culturelle d'Avord	16 600 €
CRÉDITS A OUVRIR				
21	21312	080	Extension de classe à Farges-en-Septaine	16 000 €
21	2151	112	Renforcement des trottoirs rue des Ormes à Baugy	600 €

Vote à l'unanimité.

## CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC LE S.R.I.S. DE DUN-SUR-AURON

- Vu l'article L 5211-56 du CGCT qui permet aux EPCI d'assurer une prestation de service pour le compte d'une collectivité, d'un autre EPCI ou d'un syndicat mixte
- Vu le projet de convention proposé par le SRIS de Dun-sur-Auron relatif à une prestation de service pour les sorties scolaires ou périscolaires

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention avec le SRIS de Dun-sur-Auron.

Vote à l'unanimité.

## CONSEIL EN ORIENTATION ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE

Dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région, la Région Centre et l'ADEME ont mis en place plusieurs mécanismes d'aides à la maîtrise de la demande d'énergie.

Pour les communes de plus de 1 000 habitants, il est nécessaire de faire réaliser par un bureau d'études un Conseil en Orientation Energétique du Patrimoine (COEP).

Cette étude permet d'analyser la situation énergétique de l'EPCI, tant au niveau de son patrimoine bâti que de sa flotte de véhicule. Le COEP présente les actions pouvant être réalisées et les hiérarchise.

Cette première étape permet de cibler un ou plusieurs bâtiments qui pourront, par la suite faire l'objet d'actions de rénovation. Elle est indispensable pour obtenir les aides financières régionales sur la mise en place d'isolation, le changement de menuiseries.....

Il est proposé au conseil communautaire

- d'autoriser Monsieur le Président à lancer une consultation afin de choisir un bureau d'études pour effectuer le COEP.
- Les caractéristiques du marché sont les suivantes :
  - Marché de prestations intellectuelles
  - Procédures adaptée article 28 du Code des marchés publics
  - Prix fixe et forfaitaire
  - Durée de 12 mois et, en tout état de cause, jusqu'au rendu de l'étude
- D'autoriser Monsieur le Président à déposer une demande de subvention auprès de l'ADEME à hauteur de 60 % du montant de l'étude et d'effectuer toutes les démarches ultérieures s'y rapportant.

Vote à l'unanimité.

## SÉCURITÉ DANS LES ÉCOLES

Le conseil communautaire, entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- Approuve le plan de financement suivant pour les travaux de sécurisation des écoles de La Septaine pour un montant de 59 221,90 € H.T.
- Sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) selon le plan de financement suivant :
  - Etat / FIPD : 47 377,52 € soit 80 % du montant H.T. des travaux
  - Communauté de communes – fonds propres : le solde du montant H.T. des travaux plus l'avance de la T.V.A.
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette opération.

Vote à l'unanimité.

## BIBLIOTHÈQUES DE LA SEPTAINE

La mise en place s'effectuera début 2017 car l'informatisation des livres a pris du temps.

Pour rappel, il y a aujourd'hui 3 salariés à temps partiel dans les bibliothèques. Cela représente énormément de travail pour les bénévoles.

Le site des bibliothèques est accessible à l'adresse : <http://cclaseptaine-bibliotheques.c3rb.org/>

## QUESTIONS DIVERSES

- PETR/Contrats de ruralité :

Monsieur le Président explique que les Pays n'existent plus depuis 2010. Ainsi, la communauté de communes de La Septaine doit s'inscrire dans le cadre d'un PETR.

Créé par la loi MAPTAM, le PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) est un espace de mutualisation et de coopération entre établissements public de coopération intercommunale.

Le PETR offre un cadre d'action et un socle juridique aux démarches territoriales de projets et de solidarité urbain/rural.

Il donnera un nouvel élan à la coopération entre communautés et créera des synergies entre elles, en agissant avec elles et pour leur compte. Ceci d'autant plus que les communautés sont appelées à être maîtres d'ouvrages des actions définies.

Il sera porteur d'une optimisation des crédits publics par les mutualisations qu'il provoquera, par la mise en cohérence des politiques publiques, par les soutiens financiers découlant des politiques contractuelles régionales et européennes.

Chaque pôle d'équilibre territorial élabore un projet de territoire pour le compte et en partenariat avec les EPCI qui le composent. Pour la mise en œuvre du projet de territoire, une convention territoriale peut être conclue.

Le PETR devra être complété dans un délai de 12 mois et ne pourra être effectué par une seule communauté de communes.

Une discussion est engagée avec le SIRDAB et plusieurs possibilités sont évoquées :

- le projet de rapprochement entre Bourges/Vierzon,
- un rapprochement entre communautés de communes.

Dans les deux cas, cela entraînerait la révision du SCOT.

La Septaine doit donc rester vigilante.

- Agence de l'eau :

Les communes ont reçu un courrier lié au rendement.

Les communes assujetties doivent transmettre à l'agence, les éléments constitutifs de la redevance, y compris le descriptif détaillé des réseaux d'eau potable ou un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau dont l'absence de transmission dans les délais déclenche le doublement du taux de la redevance (loi Grenelle).

Monsieur LECLERC indique que l'objectif est l'amélioration du réseau d'eau dans les communes.

- PLUi :

Monsieur le Président indique que l'échéance du PADD, fixée au 27 mars 2017, est supprimée.

- Les virades de l'espoir:

Madame DUCATEAU tient à remercier les élus et les communes qui ont participé aux virades de l'espoir.

Le Président,  
M. GOFFINET

M. ACOLAS

M. BARREAU

Mme BONTEMPS

M. BOUVELLE  
Absent  
Pouvoir à M.MARCEL

M.CHASSIOT

Mme DUBIEN

Mme DUCATEAU

M.FRÉRARD

Mme GOGUÉ

Le Secrétaire,  
M. LECLERC

M. AUDEBERT  
Absent  
Pouvoir à Mme BRECHARD

M. BLANCHARD

M. BOUGRAT  
Absent  
Pouvoir à M.BLANCHARD

Mme BRÉCHARD

Mme DESIAUME

M.DUBOIS

Mme FERNANDES

M.GINDRE  
Absent suppléé par  
Mme DE KERPOISSON

M.GOUGNOT

M.GROSJEAN



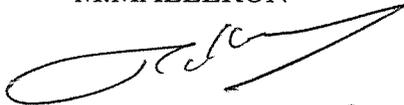
M.LEMAIGRE

M.JAUBERT

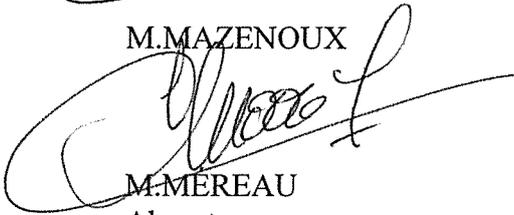


M.LOISEAU

M.MALLERON



M.MAZENOUX



M.MÉREAU

Absent

Pouvoir à M.BARREAU

M.MARCEL



M.MERCIER

M.MOINET



M.POIRIER

Absent

Pouvoir à Mme LOISEAU

M.PÉCILE



M.RICHARD

M.SARREAU

Mme SARRON



Mme TEYSSIER

M.TUAILLON

M.WEINGARTEN

**Mme DE KERPOISSON  
SUPPLÉANTE**